

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 06 novembre 2009 à 18 h 00

-----  
AUJOURD'HUI six novembre deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 octobre 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, présidant la séance**

**Présent(e)s :**

**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claudine LAFAYE, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

**Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Danielle AUROI, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Alain LAFFONT, Didier MULLER, Corinne NAJIM**

**Excusé(e)s :**

**Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Michel FANGET, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :**

**Sandrine CLAVIERES**

*A partir de la question n° 5, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.*

-----  
**Rapport N° 33**  
**MODIFICATIONS DE L'ÉTAT DES EFFECTIFS**  
 -----

Par jugement en date du 20 mai 2009, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a annulé les élections professionnelles du Comité Technique Paritaire, du Comité Hygiène et Sécurité, des Commissions Administratives Paritaires des catégories B et C.

En ce qui concerne les modifications de l'état des effectifs, les créations de postes peuvent être soumises au Conseil Municipal, sans avis du Comité Technique Paritaire.

Aussi, pour ne pas bloquer le fonctionnement des services et adapter le tableau des effectifs aux mouvements de personnel, les postes dont la création est proposée au paragraphe I, seront compensés ultérieurement par des suppressions de postes qui seront soumises au Conseil Municipal lors qu'une prochaine séance après avis du Comité Technique Paritaire dès que celui-ci sera de nouveau installé.

<b>Services</b>	<b>CRÉATIONS DE POSTES</b>
<i>I – créations correspondant à des modifications de grade</i>	
Direction de la Vie Scolaire et de la Petite Enfance 203 – Ecoles Maternelles	+ 2 postes d'ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe
Adaptation des effectifs aux mouvements de personnel	
Direction de la Culture Conservatoire 242 - Enseignement	+ 1 poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique
Adaptation des effectifs aux mouvements de personnel	
Direction Générale Police 265 - Stationnement	+ 1 poste d'adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe
Adaptation des effectifs aux besoins du service	
Services Techniques Direction de l'Eau et de l'Assainissement 625 – Usine Elévatoire	+ 1 poste de technicien supérieur
Adaptation des effectifs aux mouvements de personnel	
Direction de l'Animation de la Jeunesse et des Loisirs 800 – Direction	+ 1 poste d'animateur
Adaptation des effectifs aux besoins du service	

**DELIBERATION**

La présente proposition est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 novembre 2009,

**P/LE MAIRE, L'ADJOINT,**

**ALAIN BARDOT**

**DELIBERATION**

La proposition mise aux voix est adoptée à et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,